



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le trente janvier, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 24

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, Mme Nathalie Normand à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Omar N'Dior à M. Michel Bucheton, M. Marouen Touibi à M. Damien Metzlé, M. Michaël Janot à M. Pierre Testu, M. Alexandre Richefort à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Chrystelle Coffin.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-02-05-12

Objet : Appartement situé 2 rue Albert Thomas - Ajustement de la rente viagère en contrepartie de la renonciation au droit d'usage.

Délibération n° DEL-25-02-05-12

Objet : Appartement situé 2 rue Albert Thomas - Ajustement de la rente viagère en contrepartie de la renonciation au droit d'usage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU sa délibération n° 2018-03-28/30 en date du 28 mars 2018 validant l'acquisition en viager d'un appartement situé au 2 rue Albert Thomas à Vélizy-Villacoublay, moyennant le versement d'un bouquet de 35 000 € et d'une rente viagère mensuelle de 1 026 € à Madame Christiane RENUCCI, revalorisée chaque année,

VU l'acte authentique de vente en viager par Madame Christiane RENUCCI au profit de la Commune de Vélizy-Villacoublay conclu en date du 15 juin 2018 portant sur les biens immobiliers constitués des lots 3, 4, 6 et 11 et des quote-part de parties communes dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2 rue Albert Thomas,

VU le courriel en date du 20 décembre 2024 manifestant le souhait de la crédièntière de renoncer à son droit d'usage et d'habitation en contrepartie d'une augmentation de la rente viagère mensuelle,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 27 janvier 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que la crédièntière n'est plus en mesure de rester seule chez elle et que sa tutrice a souhaité la placer en EPHAD,

CONSIDÉRANT que la crédièntière a quitté définitivement son logement au 2 rue Albert Thomas en décembre 2024 et qu'elle a manifesté son souhait de renoncer au droit d'usage et d'habitation qui lui est accordé en vertu de l'acte de vente, en contrepartie d'une augmentation de la rente viagère mensuelle,

CONSIDÉRANT que la renonciation au droit d'usage et d'habitation implique en l'espèce pour la Commune la contrepartie d'une augmentation de la rente viagère mensuelle, portant ainsi son montant total actuel de 1 183,62 € à 1 479,52€ TTC, soit une augmentation de ladite rente de 25 %,

CONSIDÉRANT que cette modification prendra effet à compter de la remise des clés du logement à la Commune de Vélizy-Villacoublay conformément à l'avenant au contrat de vente en viager, qui sera établi devant notaire et signé par les parties,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

ACCEPTE la renonciation au droit d'usage et d'habitation de Madame Christiane RENUCCI, crédièntière, dans le cadre de la vente en viager conclu avec la Commune pour l'appartement situé 2 rue Albert Thomas à Vélizy-Villacoublay.

Délibération n° DEL-25-02-05-12

Objet : Appartement situé 2 rue Albert Thomas - Ajustement de la rente viagère en contrepartie de la renonciation au droit d'usage.

APPROUVE, en contrepartie de la renonciation au droit d'usage et d'habitation de la créditrentière, l'augmentation de la rente viagère mensuelle correspondante, pour la porter au montant de 1 479,52€ TTC.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'avenant au contrat de vente à intervenir devant notaire, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré en séance le 05 février 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.